

TOUT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018

Le 6 juillet 2018

Chers parents,

Les vacances estivales filent si rapidement et viendra vite le temps d'entreprendre une nouvelle année scolaire au Collège des Compagnons. Nous vous assurerons, tout au long de l'année, notre entière collaboration pour la réussite de votre enfant et sa participation active à la vie au Collège.

D'ici là, il est important de lire et de conserver la documentation suivante et de prendre note de la date et de l'heure de la distribution du matériel (page 2) selon le niveau de votre enfant.

Conférence et assemblée générale des parents

Au nom des membres du conseil d'établissement et du personnel de direction, nous vous invitons à réserver votre soirée pour la conférence d'ouverture et l'assemblée générale des parents qui aura lieu le **10 septembre à 19 h**, à la salle le Carrefour.

L'assemblée générale des parents aura lieu immédiatement après la conférence de 20 h à 21 h pour l'élection des postes laissés vacants au conseil d'établissement. Votre participation à cette assemblée est importante et ne demandera aux parents qui seront élus qu'une réunion par mois qui se tient généralement le dernier mercredi du mois.

Vous pourrez également donner votre intérêt à faire partie de l'organisme de participation de parents le soir de l'assemblée générale. Les rencontres de l'OPP ont généralement lieu le troisième mercredi du mois.

Comme il nous faut régulièrement mettre à jour nos inscriptions pour l'accueil de nouveaux élèves, nous vous demandons de nous aviser immédiatement si votre enfant ne devait pas fréquenter notre établissement en septembre 2018 en téléphonant au 418 652-2170 et en communiquant avec le secrétariat du niveau de votre enfant :

- Poste 6009 : la concentration scientifique 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, présecondaire, cheminement particulier continu (CPC), la formation préparatoire au travail (FPT)
- Poste 6086 : la concentration scientifique 4^e et 5^e secondaire et PROTIC 4^e et 5^e secondaire
- Poste 6055 : les PROTIC 1^{re} à 3^e secondaire

Nous vous souhaitons d'agréables vacances estivales ainsi qu'une excellente année scolaire.

Christine Garcia
Directrice

La distribution des horaires

La distribution des horaires aura lieu les 28 et 29 août et se réalisera selon l'heure indiquée à la **porte 1 ou à l'auditorium sauf s'il y a une indication contraire**. Si toutefois, vous avez plusieurs enfants au Collège, vous pouvez vous déplacer une seule fois pour tous vos enfants.

28 août 2018	29 août 2018
<p>A.M.</p> <p>4^e secondaire Lessciences.com et PROTIC (8h30 à la porte 1)</p> <p>5^e secondaire Lessciences.com et PROTIC (8h30) à la porte 1</p>	<p>A.M.</p> <p>2^e secondaire PROTIC (8 h 30 à la porte 1)</p> <p>1^{re} secondaire Lessciences.com, Présecondaire, CC1 (9 h 30 à l'auditorium)</p> <p>CC2, CC3, FPT 1-2-3 (10 h 30 à la porte 1)</p>
<p>P.M.</p> <p>3^e secondaire Lessciences.com et PROTIC, (13 h à la porte 1)</p>	<p>P.M.</p> <p>2^e secondaire Lessciences.com (13 h à la porte 1)</p> <p>1^{re} secondaire PROTIC (13 h 30 à l'auditorium)</p>

Les parents de nos nouveaux élèves sont attendus pour accompagner leur enfant.

1. Le début des cours et les règles de vie

Les cours débuteront le 30 août à 9 h 10. Les règles de conduite et les mesures de sécurité du Collège sont incluses dans l'agenda scolaire qui sera remis à chaque élève. Nous recommandons aux parents de prendre le temps de lire toute l'information contenue dans l'agenda scolaire et particulièrement les règles de conduite.

2. Les nouveaux élèves

Les élèves inscrits pour une première fois au Collège et en provenance d'une école privée ou d'une autre commission scolaire doivent remettre sans faute à leur secrétariat de niveau :

- 1) une copie du bulletin de chaque année scolaire complétée au secondaire;
- 2) le dernier relevé de notes du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, s'il y a lieu;
- 3) le consentement à la divulgation de renseignements dûment signé par l'un des parents.

3. Fiche Urgence santé

Ce formulaire a été complété lors de l'inscription en ligne pour tout jeune de moins de 14 ans. Pour tous les jeunes dont l'inscription a été complétée après le 1^{er} mars, la fiche (disponible sur le site du Collège, sous « [documents importants](#) ») doit être complétée sur place ou apportée complétée. Les parents de jeunes de moins de 14 ans doivent compléter et signer la fiche. Les élèves âgés de 14 ans et plus doivent le faire eux-mêmes. Pour les autres élèves, nous vous demandons de mettre à jour les informations s'il y a changement lors de la journée d'accueil en août. **Votre jeune doit obligatoirement la rapporter lors de la journée d'accueil en août pour se voir remettre son horaire.**

4. Le petit matériel

Vous trouverez disponible sur notre site internet un document qui précise le matériel de base que chaque élève doit avoir pour la rentrée. **Ce matériel n'est pas en vente au Collège et l'élève doit se le procurer avant la rentrée scolaire.** Nous avons partagé nos listes avec deux fournisseurs commerciaux : Brassard Bureau et Club Jouets. **Ce service est offert à titre gracieux sans obligation de votre part.**

5. Paiement de la facture scolaire

Important : Nous invitons les parents à lire attentivement la lettre jointe intitulée « Frais facturés aux parents 2018-2019 ».

- Le montant pour chaque programme et niveau est payable au jour et à l'heure de la distribution des horaires.
- Les parents d'élèves inscrits dans un sport unique ou en multisports peuvent étaler le montant total de la facture scolaire en 3 versements : un premier à l'accueil technique du mois d'août, un deuxième pour le 1^{er} novembre 2018 et un troisième pour le 9 janvier 2019. Merci de remettre ces deux chèques postdatés lors de la rentrée administrative des élèves.
- Les élèves qui ont quitté en juin dernier sans remettre tout le matériel prêté recevront une facture qui tiendra compte des effets non remis. Le paiement de cette facture est obligatoire pour recevoir l'horaire. En effet, tout le matériel prêté à un élève, y compris les volumes empruntés à la bibliothèque, devient sous sa responsabilité et doit être payé en fin d'année s'il est égaré ou n'est pas remis en bon état. Les soldes de facture 2017-2018 seront ajoutés à la facture 2018-2019. Ceci s'applique également à ceux qui ont reçu une facture pour l'entretien de leur casier et à ceux qui ont une carte repas non remboursée à la cafétéria.
- Le paiement peut se faire par carte de crédit, carte de débit, en argent comptant et par chèque. Le paiement peut également se faire par internet, **mais doit être saisi 48 heures ouvrables avant la date de l'accueil afin que le paiement soit reçu au compte du Collège.** L'élève qui n'aura pas le montant nécessaire ou dont le paiement internet ne sera pas reçu ne recevra pas son horaire.
- La facture finale et personnalisée de votre enfant vous parviendra par courriel dans la semaine du 20 août.

6. Les casiers

Chaque élève recevra en août, lors de l'accueil, le numéro de son casier qu'il n'aura pas à partager avec un autre élève. Le Collège assure le prêt d'un cadenas à chaque élève pour leur casier personnel. Aucun élève ne peut changer de casier par lui-même. Pour toute question sur ce sujet, l'élève doit faire une demande auprès de monsieur Frédéric Poirier, gestionnaire administratif, au secrétariat général au local D-209 (2^e étage).

Les élèves utilisent également les vestiaires du secteur des sports pour leurs cours d'éducation physique ou pendant les activités sportives. **Un cadenas est essentiel pour sécuriser ses biens. Ce cadenas n'est pas fourni par le Collège. Aucun élève ne doit laisser un cadenas en permanence dans le secteur des sports.** Les vestiaires de ce secteur sont utilisés par tous les élèves et doivent être libérés après chaque cours.

7. L'horaire du Collège

Tous les élèves ont une période d'étude journalière obligatoire de trente minutes, de 15 h 40 à 16 h 10. Cette période est régie par les mêmes règles de présence que toutes les autres périodes de classe.

Les périodes d'étude sont obligatoires et font partie intégrante de nos programmes de formation. Si votre jeune devait avoir un travail à temps partiel, l'horaire de travail doit débuter après 16 h 10. Dans l'éventualité où votre jeune fait partie d'une concentration sportive, il doit respecter la fin prévue, soit 16h45.

L'amplitude de la journée est de 9 h 10 à 16 h 10. L'horaire d'une journée de classe est le suivant :

9 h 10 à 10 h 20	1 ^{re} période	(70 minutes)
10 h 20 à 10 h 30	pause	(10 minutes)
10 h 30 à 11 h 40	2 ^e période	(70 minutes)
11 h 40 à 13 h	dîner	(80 minutes)
13 h à 14 h 10	3 ^e période	(70 minutes)
14 h 10 à 14 h 20	pause	(10 minutes)
14 h 20 à 15 h 30	4 ^e période	(70 minutes)
15 h 30 à 15 h 40	pause	(10 minutes)
15 h 40 à 16 h 10	période d'étude	(30 minutes)

Les heures d'accès

Les portes ouvrent à 8 h le matin. Les élèves quittent à 16 h 10 à moins :

- de faire partie d'une équipe sportive;
- de participer à une activité culturelle ou communautaire;
- d'être membre d'un comité;
- d'être en retenue;
- d'être inscrit à une récupération ponctuelle;
- d'avoir l'autorisation de la direction de niveau.

Durant les heures de cours, les portes sont verrouillées. L'accès se fait par la porte 1.

Les buts poursuivis par cette période d'étude sont :

- assurer un minimum de 2 h 30 par semaine d'étude supervisée par l'enseignant de toutes les disciplines à l'horaire de l'élève;
- encadrer et responsabiliser l'élève tout en lui permettant de développer des méthodes de travail efficaces;
- faciliter la gestion des devoirs et des leçons;
- supporter les parents dans la réussite éducative de leur enfant;
- organiser à l'interne des activités pédagogiques ayant pour objectif d'assurer la réussite éducative des jeunes.

8. Le transport scolaire : les 28 et 29 août 2018 - accueil des élèves

Le déplacement pour venir chercher l'horaire **est sous la responsabilité des parents**. Cependant, considérant la difficulté particulière du déplacement des élèves de Saint-Augustin-de-Desmaures, nous avons prévu pour ces derniers un système de transport par autobus pour les 28 et 29 août, en avant-midi et en après-midi.

Voici le trajet qu'emprunteront les autobus durant ces journées :

Départ de l'église Saint-Augustin à 8h30 et à 12h30

- 1^{er} arrêt : Coin chemin du Lac et chemin de la Butte
- 2^e arrêt : Coin chemin de la Butte et rue de l'Hêtrière
- 3^e arrêt : Coin rue de l'Hêtrière et rue Gaboury
- 4^e arrêt : Coin rue de l'Hêtrière et rue de la Grand-Voile
- 5^e arrêt : Coin route Jean-Gauvin et boulevard Wilfrid-Hamel
- 6^e arrêt : Coin route Jean-Gauvin et avenue de la Famille
- 7^e arrêt : Coin avenue Jules-Verne et route Jean-Gauvin
- 8^e arrêt : Coin rue du Domaine et rue de la Promenade-des-sœurs
- 9^e arrêt : Coin rue Provencher et boulevard de la Chaudière
- 10^e arrêt : Coin Côte de Cap-Rouge et rue Provencher
- 11^e arrêt : Collège des Compagnons

Départ du Collège porte 2 à 13h et à 16h

- 1^{er} arrêt : Coin Côte de Cap-Rouge et rue Provencher
- 2^e arrêt : Coin rue Provencher et boulevard de la Chaudière
- 3^e arrêt : Coin rue du Domaine et rue de la Promenade-des-sœurs
- 4^e arrêt : Coin avenue Jules-Verne et route Jean-Gauvin
- 5^e arrêt : Coin route Jean-Gauvin et avenue de la Famille
- 6^e arrêt : Coin route Jean-Gauvin et boulevard Wilfrid-Hamel
- 7^e arrêt : Coin rue de l'Hêtrière et rue de la Grand-Voile
- 8^e arrêt : Coin rue de l'Hêtrière et rue Gaboury
- 9^e arrêt : Coin chemin de la Butte et rue de l'Hêtrière
- 10^e arrêt : Coin chemin du Lac et chemin de la Butte
- Arrivée : Église Saint-Augustin-de-Desmaures

Le 28 août à 8 h 30, un autobus quittera le stationnement de l'église de Saint-Augustin pour amener les élèves de 4^e et 5^e secondaire Lessciences.com et PROTIC au Collège et les ramènera à l'église vers 12 h 30.

Le 28 août à 12 h 30, un autobus quittera le stationnement de l'église de Saint-Augustin pour amener les élèves de la 3^e secondaire Lessciences.com et PROTIC. Ces élèves seront ramenés à l'église vers 16 h 30.

Le 29 août à 8 h 30, un autobus quittera le stationnement de l'église de Saint-Augustin pour amener les élèves de 1^{re} secondaire Lessciences.com, de la 2^e secondaire PROTIC et des programmes de formation en adaptation scolaire. Ces élèves seront ramenés à l'église vers 12 h 30.

Le 29 août à 12 h 30, un autobus quittera le stationnement de l'église pour amener les élèves de la 1^{re} secondaire PROTIC et de 2^e secondaire Lessciences.com. Ces élèves seront ramenés à l'église vers 16 h 30.

Le transport en autobus scolaire :

Voici la procédure pour accéder aux informations personnalisées de transport scolaire :

- les élèves de niveau primaire et secondaire, ayants droit au transport scolaire, ne recevront pas de confirmation de transport par le courrier.
- à compter du 13 août 2018, toutes les coordonnées de transport seront accessibles via le site Web de la Commission scolaire au : www.csdecou.qc.ca, sous l'onglet « Parents » dans la rubrique « Trouver mon autobus ».
- afin d'assurer la confidentialité des informations nominatives, vous devrez inscrire votre code postal ainsi que le numéro de fiche de votre enfant. Ce dernier est composé de 7 chiffres et est indiqué sur le bulletin et la facture scolaire de l'élève.

Le transport RTC

Les élèves de notre territoire qui sont transportés par le RTC (Réseau de Transport de la Capitale) ont la possibilité de se procurer un laissez-passer mensuel qui est remboursé par la commission scolaire. Le montant remboursé aux parents est de 45 % pour le 1^{er} enfant, de 55 % pour le 2^e enfant et de 100 % pour le 3^e enfant et les suivants, s'il y a lieu.

Nous vous recommandons de faire l'achat du laissez-passer mensuel uniquement lorsque l'élève aura reçu sa carte étudiante OPUS. De cette façon, vous éviterez de devoir vous présenter au Centre de service de Laurier Québec pour faire transférer les points du laissez-passer sur la carte OPUS (carte personnalisée de l'élève).

En attendant que l'élève reçoive sa carte OPUS, il vous faut obligatoirement défrayer les coûts des billets individuels d'autobus. L'accès n'est pas gratuit. Lorsque votre jeune aura sa carte étudiante OPUS, il devra la présenter à chaque utilisation de l'autobus. Les élèves peuvent, s'ils le désirent, utiliser les autobus du RTC pour retourner dîner à la maison.

Le stationnement des autobus

Nous demandons aux parents qui reconduisent leur enfant de le déposer à la porte 1. Aucune circulation ou arrêt, même temporaire, ne doit se faire, particulièrement le matin et en fin d'après-midi, sur le stationnement des autobus scolaires et du RTC (porte 2). Cette mesure est indispensable pour assurer la sécurité des élèves. De plus, nous ne disposons pas d'un nombre d'espaces de stationnement suffisant pour permettre aux élèves de garer une automobile, le stationnement étant prévu pour le personnel de l'école. Cependant, pour une courte période, ils pourront utiliser les espaces réservés aux visiteurs à l'entrée du stationnement (porte 1).

9. Informations diverses

L'accueil social de tous les élèves

Afin de mieux connaître ses enseignants, de revoir ses amis dans un contexte moins académique, nous organisons le 5 septembre (remis au 6 septembre en cas de pluie), sur l'heure du dîner, une activité d'accueil selon l'horaire suivant : 11 h à 12 h 55 dîner fourni avec animation qui se déroulera à l'extérieur à la porte 2. Prendre note que les élèves de 1^{re} secondaire Lessciences.com et PROTIC, du présecondaire et de cheminement particulier continu 1 seront accompagnés lors de cette activité.

Les activités offertes aux élèves

Les élèves seront informés des activités parascolaires offertes durant l'année et seront invités à s'y inscrire. La période d'inscription pour ces activités aura lieu lors de l'événement *Expo vie étudiante* le 25 septembre 2018.

10. L'agenda

Les élèves du programme Lessciences.com (1^{re} à 5^e secondaire) et de l'adaptation scolaire recevront un agenda. L'agenda fournit toutes les informations et les références nécessaires à une bonne intégration scolaire. Les élèves de PROTIC utiliseront un agenda électronique. Les informations supplémentaires sont disponibles sur le site web du Collège (exemple : les règles de vie).

Il est important de ne pas faire l'acquisition d'un autre agenda avant la rentrée.

11. La carte d'identité

La prise de photo pour la carte d'identité aura lieu les 28 et 29 août, lors de l'accueil. Il y aura une reprise de photo, pour les élèves absents, le 7 septembre en après-midi.

12. Information sur la danse

Les élèves inscrits au sport unique en danse passeront une audition pendant les cours réguliers du 1^{er} cycle de l'année scolaire. L'audition permettra de déterminer leur niveau d'habileté et de former les groupes en conséquence.

13. La Fondation

La Fondation du Collège des Compagnons a comme objectifs de recueillir des fonds servant à aider temporairement un élève à se procurer son matériel scolaire ou à participer aux activités étudiantes, ainsi qu'à la réalisation du projet Parc-école. L'élève placé dans un tel besoin doit rencontrer le directeur adjoint responsable de son niveau ou le gestionnaire administratif, monsieur Frédéric Poirier.

Le deuxième objectif de la Fondation est de soutenir les projets répondant à la collectivité étudiante dans le but d'appuyer la réussite scolaire.

Aussi, pour aider à la réussite scolaire des élèves, nous sollicitons une contribution volontaire de 10 \$. À cet effet, nous vous invitons à lire la lettre explicative disponible sur notre site internet dans l'onglet « documents pour les parents ».

14. Les documents remis à l'accueil du mois d'août

Nous remettons à votre enfant lors de l'accueil administratif les documents suivants :

- l'horaire de l'élève;
- les numéros de téléphone du secrétariat de niveau;
- le document sur les sports interscolaires;
- les activités organisées par le Service d'orientation;
- les activités parascolaires.

15. Les journées pédagogiques additionnelles

Chaque école identifie deux journées pédagogiques additionnelles au calendrier scolaire. Il est important de prendre note dès maintenant que le **22 octobre 2018** et le **14 février 2019** les élèves n'auront pas de cours et seront en journée pédagogique.

16. Les rencontres de parents en septembre 2018

PROTIC

1 ^{re} secondaire	12 septembre	19 h 30	Auditorium
2 ^e secondaire	6 septembre	19 h 30	Auditorium
3 ^e secondaire	6 septembre	19 h 30	Carrefour
4 ^e secondaire	5 septembre	19 h 30	Carrefour
5 ^e secondaire	5 septembre	19 h 30	Bibliothèque

PRÉSECONDAIRE ET ADAPTATION SCOLAIRE :

Le 5 septembre à 19 h 30, à l'auditorium.

LA CONCENTRATION LESSSCIENCES.COM

1 ^{re} secondaire, concentration Lessciences.com	11 septembre	19 h 30	Bibliothèque
2 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	11 septembre	19 h 30	Carrefour
3 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	12 septembre	19 h 30	Carrefour
4 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	13 septembre	19 h 30	Auditorium
5 ^e secondaire, concentration Lessciences.com	13 septembre	19 h 30	Bibliothèque

17. La remise des portables aux élèves du PROTIC

La remise des portables aux élèves de la 1^{re} secondaire inscrits au programme PROTIC aura lieu les 21 et 22 août. Chaque élève doit réserver une plage horaire. Si vous deviez avoir à modifier cet horaire, nous vous demandons de contacter sans tarder madame Solange Pouliot au 418 652-2170, poste 6055.

18. Les justifications d'absences

Toutes les absences doivent être justifiées par les parents ou ceux qui en tiennent lieu. Nous vous demandons d'aviser la secrétaire du niveau par le biais d'une boîte vocale du niveau scolaire concerné en début de chaque demi-journée. Vous devez nous fournir le motif de l'absence. Composez le 418 652-2170, faites le 2 et ensuite composez le numéro suivant :

Lessciences.com 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire, présecondaire, CPC, FPT
LesScience.com 4^e et 5^e secondaire, PROTIC 4^e et 5^e
PROTIC 1^{re} à 3^e secondaire

composez le 1
composez le 2
composez le 3

19. Les contacts



Collège des Compagnons : 3643, avenue des Compagnons
 Québec (Québec) G1X 3Z6
 Téléphone : 418 652-2170

Christine Garcia, directrice, poste 6005

Sylvain Laporte, directeur adjoint, programme PROTIC 1^{re} à 3^e secondaire, poste 6055

Sophie Frigon, directrice adjointe, 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire concentration Lessciences.com, présecondaire, CPC, FPT, poste 6009

Jean-François Lanoue, directeur adjoint, 4^e et 5^e secondaire concentration Lessciences.com et responsable de l'encadrement PROTIC 4^e et 5^e, poste 6086

Frédéric Poirier, gestionnaire administratif, poste 6085

20. L'évaluation des élèves

En plus des évaluations en classe tout au long de l'année, nous avons des périodes d'évaluation pour lesquelles la présence des élèves est obligatoire. Durant ces périodes, les épreuves proviennent du Ministère, de la commission scolaire ou des enseignants. Les examens ne peuvent être devancés ou repris. Il est important de prévoir les vacances familiales hors des périodes d'évaluation. Il est aussi important et de votre responsabilité de vous informer auprès de la direction adjointe avant de vous engager dans un projet de famille qui provoquerait une absence de votre enfant lors de ces périodes d'évaluation.

21. Le calendrier annuel des étapes et les dates de remise des communications officielles

	Calendrier des étapes			Pédagogiques mobiles
	Étape 1 (20 %)	Étape 2 (20 %)	Étape 3 (60 %)	
Date de début	30 août 2018	12 novembre 2018	11 février 2019	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} octobre : élections provinciales (à confirmer) 22 octobre et 14 février: Pédagogiques flottantes 21 octobre : Porte ouverte 5 et 8 avril : Pédagogiques si aucune fermeture
Date de fin	9 novembre 2018	8 février 2019	21 juin 2019	
Nombre de jours	47	52	81	

Dates de rencontres des parents

15 novembre (pm et soirée) et
 16 novembre 2018
 1^{re} rencontre de parents
 (pour l'ensemble des élèves)

14 février 2019 (pm et soirée)
 2^e rencontre de parents
 (pour certains élèves en difficulté)

Toute l'équipe-école vous souhaite une excellente année scolaire